

PROJET DE CONVENTION

Préambule

Le « Club de Bridge de Hyères les Palmiers » ci-après dénommé CBHP, est une association créée en 1986 dont les statuts ont été déposés en préfecture.

Cette association a toute latitude pour satisfaire à ses principales missions de

- ⇒ Développer la pratique du bridge au sein de ses locaux dont elle est propriétaire sis 22 avenue de Belgique à Hyères les Palmiers, en conformité avec les règles édictées par la Fédération Française de Bridge auprès de laquelle elle est affiliée.
- ⇒ Promouvoir le développement du bridge tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses locaux.

En 2016 le CBHP a créé une nouvelle association « Festival Bridge Hyères » ci-après dénommée FBH, dont les statuts ont été déposés en préfecture.

Le FBH a toute latitude pour satisfaire sa mission d'organisation dans sa globalité (dates, logistique, etc.) du festival de bridge de la ville de Hyères en accord avec Monsieur le Maire de la ville de Hyères les Palmiers.

Ces deux associations, CBHP et FBH ont un objectif commun :

- ⇒ la représentation du bridge auprès de la ville de Hyères où ils ont leur siège social à la même adresse 22 avenue de Belgique à Hyères les Palmiers,
- ⇒ le développement et le rayonnement du bridge à Hyères tant au niveau local que départemental et national.

C'est pourquoi, les responsables du CBHP et FBH ont décidé de consigner par une seule convention les engagements de chacune de ces deux associations tout au long de l'année.

Cette convention, validée par les conseils d'administration respectifs, est établie pour une durée annuelle à compter de la date de signature. Elle sera reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des deux associations avec un préavis de 3 mois afin de permettre à chacune des associations de se réorganiser en conséquence. Cette convention annule et remplace de fait les conventions précédentes.

Hors période du festival

Le FBH, propriétaire d'une machine à dupliquer « BRIDGSORTER N°67 », la confie gratuitement à CBHP pour sa propre utilisation. En contrepartie, le CBHP s'engage à entretenir cette machine, y compris les éventuels dépannages onéreux.

Le FBH met également à la disposition du CBHP 6 valises aluminium contenant chacune une série de 36 étuis spécifiques avec leurs jeux de cartes respectifs. L'entretien et l'éventuel remplacement de ces 6 valises avec leur contenu sera intégralement à la charge du CBHP.

Le CBHP met gracieusement à la disposition du FBH ses locaux pour y tenir ses réunions. A charge pour le FBH de prévenir le président ou une personne autorisée du CBHP 8 jours calendaires avant afin qu'un responsable du CBHP soit présent pour l'ouverture et la fermeture des locaux.

Le CBHP met également ses locaux à disposition du FBH pour y entreposer du petit matériel (boîte à enchères, imprimés, etc.) sous réserve de la place disponible.

Période du festival

Le CBHP assurera pour le FBH l'homologation des différents tournois de ce festival auprès de la FFB et s'engagera à y régler les droits de table afférents suivant la participation des joueurs à ce festival. Le trésorier du CBHP établira au vu des inscriptions des joueurs du Festival une facture adéquate qu'il enverra au FBH. A charge pour le FBH de régler cette facture dès réception.

Le FBH récupèrera pour cette période la machine à dupliquer ainsi que les 6 valises avec leurs jeux de 36 étuis spécifiques vides de jeux de cartes. A charge pour le FBH d'y mettre des jeux de cartes, ceci pour éviter tout litige concernant l'usure ou la propreté de ces jeux. Lors de la remise de la machine à dupliquer et des 6 valises par le CBHP au FBH, il sera établi un constat de bon fonctionnement de la machine à dupliquer assortie d'une décharge ou réserves concernant le bon état des valises et de leurs étuis. Il en sera de même lorsqu'après la tenue du festival, le FBH remettra au CBHP les 6 valises et leurs étuis ainsi que la machine à dupliquer afin d'éviter tout litige en cas de dysfonctionnement de cette dernière et permettre de déterminer l'association chargée d'effectuer les réparations.

Pour le CBHP

La présidente Dominique BEGOU

Pour le FBH

La présidente

